



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
18 avril 2023
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2023

5-9 juin 2023, New York

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

Évaluation

**Réponse de l'administration à l'évaluation de l'appui
du PNUD en matière de protection sociale**

I. Introduction

1. En 2022, le Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a réalisé une évaluation de l'appui du PNUD à la protection sociale pour la période 2016-2022. L'évaluation a adopté une vision prospective en fournissant des recommandations tendant à éclairer l'orientation des stratégies et des programmes d'appui du PNUD pendant le reste de la période du plan stratégique actuel (2022-2025) ainsi que l'action mondiale menée pour atteindre la cible 1.3 associée aux objectifs de développement durable, à savoir « mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient ». L'évaluation a été préparée conformément au plan d'évaluation pluriannuel du bureau (DP/2022/6), qui a été approuvé par le Conseil d'administration à la première session ordinaire de 2022. Le résumé analytique de l'évaluation figure dans le document DP/2023/17.

2. Cette première évaluation thématique mondiale sur la protection sociale porte sur toutes les régions où le PNUD intervient (Afrique, Asie et Pacifique, États arabes, Europe et Communauté d'États indépendants, Amérique latine et Caraïbes). Elle couvre la première année suivant l'adoption des objectifs de développement durable et la période de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), pendant laquelle la protection sociale a joué un rôle majeur dans la riposte et le relèvement, ainsi que dans d'autres crises et transitions qui lui ont succédé.

3. Au cœur de sa mission, le PNUD s'engage à ne laisser personne de côté, tout en soutenant la transformation structurelle des pays vers des sociétés plus inclusives, plus respectueuses de l'environnement et plus résilientes, conformément aux objectifs de développement durable. Le PNUD se félicite des résultats de cette évaluation thématique et des sept recommandations qui en découlent, qui guideront les mesures prises par l'organisation afin d'aider les pays à mettre en œuvre de nouvelles générations de régimes de protection sociale, conformément à son plan stratégique pour la période 2022-2025 et aux objectifs de développement durable. Le PNUD



approfondira son action dans les domaines solides, tout en prenant des mesures dans les domaines à renforcer.

II. La protection sociale dans le contexte du développement mondial

Une vaste proportion de la population mondiale reste dépourvue de protection

4. Plus de la moitié de la population mondiale n'a toujours pas accès à une protection sociale complète lui permettant de faire face aux aléas de la vie. Au niveau mondial, moins de 20 % des personnes sans emploi touchent des allocations de chômage, 33 % seulement des personnes lourdement handicapées perçoivent une pension d'invalidité et 26 % seulement des enfants et moins de 29 % des personnes vulnérables bénéficient d'une aide sociale. Un tiers de la population mondiale n'est pas couvert par un régime de santé et plus de 20 % des personnes âgées ne perçoivent pas de pension de retraite¹. Derrière ces statistiques édifiantes, il y a des individus, des familles et des collectivités bien réelles qui continuent de lutter quotidiennement.

5. Bien que la protection sociale varie d'un pays à l'autre, elle fait souvent référence à un ensemble de politiques et de programmes destinés à réduire la pauvreté et la vulnérabilité et à promouvoir l'inclusion sociale et le développement humain. En général, ces politiques et programmes comprennent : a) l'assurance sociale (par exemple, l'assurance invalidité, l'assurance chômage, la pension de retraite) ; b) l'aide sociale (par exemple, les transferts en espèces conditionnels ou inconditionnels, l'assistance en nature, les subventions, l'aide à l'enfance, l'aide au logement, les programmes d'alimentation scolaire) ; et c) les régimes et politiques du marché du travail (par exemple, les droits des travailleurs, le travail décent, les lois sur le salaire minimum, les normes et les réglementations en matière de santé et de sécurité au travail). De plus en plus de pays reconnaissent l'importance de la protection sociale comme condition préalable pour promouvoir une croissance durable et inclusive et réduire les inégalités. De nombreux pays continuent d'explorer de nouvelles approches en la matière afin de répondre aux besoins des populations en ce XXI^e siècle.

La pandémie de COVID-19, un tournant pour la protection sociale

6. Dès les premiers jours de la pandémie de COVID-19, il est devenu évident que les vulnérabilités préexistantes entravaient la capacité de réaction des pays et des individus, exacerbant les privations et les inégalités entre les populations riches et pauvres. Les pays qui disposaient d'une couverture sociale limitée et dont le produit intérieur brut (PIB) était fortement tributaire des envois de fonds, ont été plus vulnérables aux chocs socio-économiques², en raison de la réduction des ressources disponibles.

¹ Organisation internationale du Travail (OIT), Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022 : La protection sociale à la croisée des chemins – bâtir un avenir meilleur (Genève, 2021).

² PNUD (2020), COVID-19 and Human Development: Assessing the Crisis, Envisioning the Recovery (Perspectives de développement humain COVID-19 : évaluer la crise, envisager la reprise). New York.

Figure I
Pourcentage de la population ne bénéficiant d'aucun programme de protection sociale ou de protection des travailleurs, par région et/ou type de pays

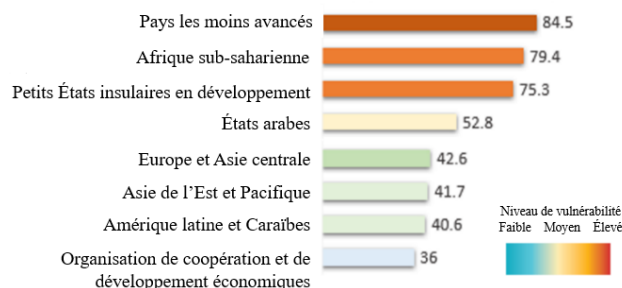
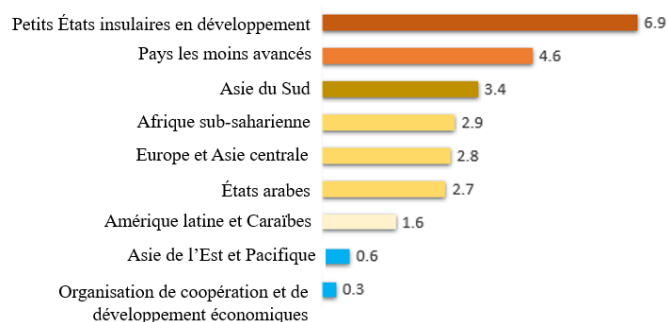


Figure II
Envois de fonds, en pourcentage du PIB, par région et/ou type de pays



Source : PNUD (2020), COVID-19 et développement humain.

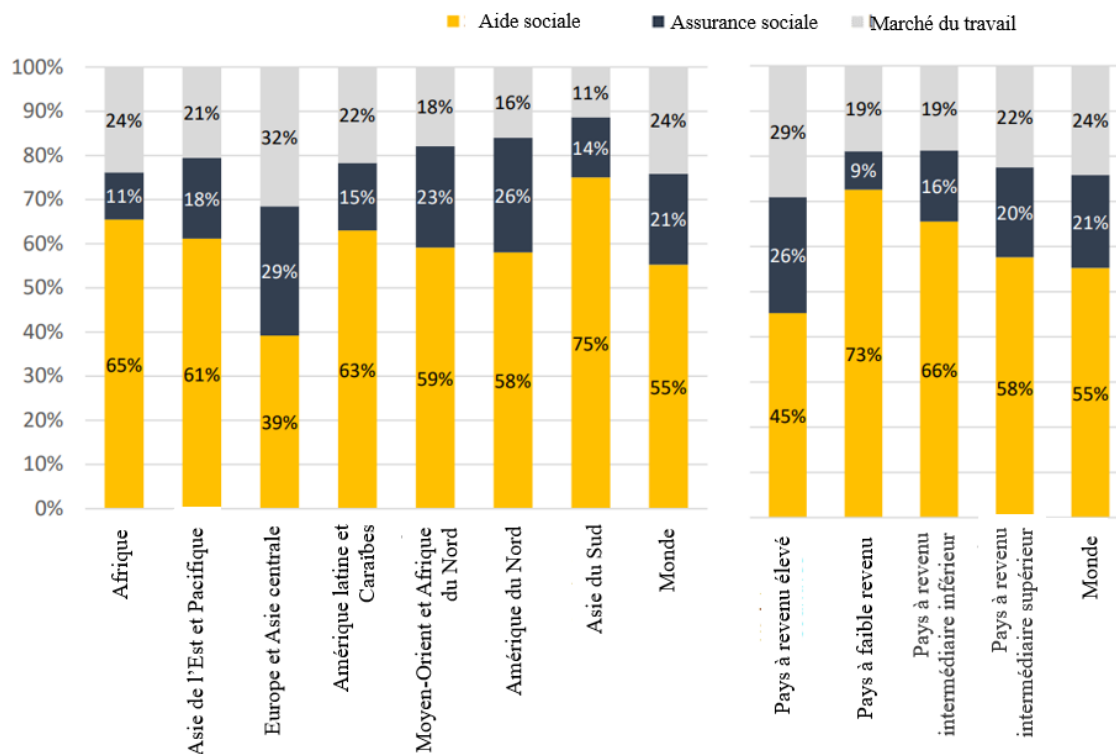
7. Les 1,6 milliard de travailleurs du secteur informel dans le monde, majoritairement des femmes dans les pays en développement, sont devenus plus vulnérables en raison d'une protection limitée ou inexistante en matière de droit du travail, de l'absence de prestations sociales telles que la retraite, l'assurance maladie ou les congés de maladie rémunérés, ainsi que de salaires inférieurs et de conditions de travail précaires. La pandémie a également mis en évidence la forte dépendance de la société à l'égard du travail domestique peu ou pas rémunéré effectué par les femmes, en raison d'un accès limité aux services de soins, d'une répartition inégale du travail domestique entre hommes et femmes et d'une augmentation des besoins en matière de soins.

8. Au niveau mondial, la réponse à la COVID-19 a engendré une nouvelle génération de régimes de protection sociale que les pays ont mis en place avec une agilité remarquable. Au cours des trois dernières années, pour aider les populations les plus vulnérables à faire face aux conséquences socio-économiques de la pandémie, plus de 190 pays ont déployé plus de 3 333 mesures de protection sociale, avec 73 % des pays à faible revenu et 66 % des pays à revenu intermédiaire inférieur s'appuyant sur des mesures d'assistance sociale, les transferts en espèces étant le principal instrument (voir fig. III)³. Le PNUD a cartographié les mesures de protection sociale déployées dans les pays du Sud pendant la pandémie afin de mieux comprendre les méthodes d'enregistrement et d'identification des bénéficiaires, la couverture, les niveaux de prestations, les dates d'annonce et de mise en œuvre des mesures, les budgets et les sources de financement, les institutions chargées de l'exécution et les cadres juridiques en place⁴. Malgré les limites et les écueils qu'ils ont rencontrés, les gouvernements méritent des éloges pour leur capacité à s'adapter rapidement et à déployer une réponse d'urgence grâce aux outils numériques.

³ Banque mondiale (Mai 2021), [Social Protection and Job Responses to COVID-19: A Real-Time Review of Country Measures](#). (Réponses à la COVID-19 en matière de protection sociale et d'emploi : un examen en temps réel des mesures prises par les pays).

⁴ Hammad, M, F. Bacil, F. V. Soares. 2021. [Next Practices – Innovations in the COVID-19 social protection responses and beyond](#). (Prochaines pratiques - Innovations dans les réponses à la COVID-19 et au-delà en matière de protection sociale). Rapport de recherche n° 60. New York and Brasília: UNDP and International Policy Centre for Inclusive Growth. (New York et Brasília : le PNUD et le Centre international de politiques pour une croissance inclusive).

Figure III
Composition des mesures de protection sociale par région et par groupe de revenu des pays



Source : Banque mondiale (mai 2021).

9. Néanmoins, bon nombre des régimes de protection sociale étaient temporaires et insuffisants. Beaucoup d'entre eux ont manqué leur cible et ne sont pas parvenus à aider les personnes les plus vulnérables. Il reste encore beaucoup à faire, notamment pour résoudre le problème du « segment manquant », qui concerne les personnes dont l'emploi offre peu ou pas de protection sociale, mais qui ne sont pas considérées comme étant dans l'extrême pauvreté et ne sont donc pas éligibles à l'aide sociale. La dynamique générée par la pandémie devrait être exploitée pour intégrer ces mesures à court terme dans les systèmes de protection sociale afin d'aider les pays à se rétablir et à construire des sociétés résilientes. Les pays devront envisager d'élargir les régimes de protection sociale au-delà des systèmes publics en incluant des programmes financés de manière hybride faisant appel à des partenariats public-privé, au soutien philanthropique et à des investissements à impact.

Repousser les limites de la protection sociale : systèmes de bonne gouvernance, services intégrés et couverture universelle

10. Il est nécessaire de maintenir une pression politique au niveau mondial pour promouvoir la protection sociale dans les programmes de développement nationaux et internationaux. La protection sociale ne doit pas se limiter à lutter contre l'extrême pauvreté, mais plutôt s'attaquer aux sources de vulnérabilité des individus et couvrir le « segment manquant », notamment en évaluant les avantages et la faisabilité d'une

couverture sanitaire universelle et d'une protection sociale universelle⁵. De nombreux régimes de protection sociale ne sont pas conçus comme des solutions à long terme. Dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19, les programmes d'interventions en espèces étaient les plus répandus, cependant, la crise a souligné l'importance de renforcer d'autres types de programmes très demandés tels que les soins, la protection contre le chômage et une assurance maladie tout au long de la vie. Les insuffisances dans les systèmes de gouvernance, notamment dans l'architecture administrative, institutionnelle et juridique qui sous-tend et exécute les programmes, peuvent perpétuer les lacunes en termes de couverture et doivent être corrigées. L'inégalité d'accès à la protection sociale, combinée à une érosion continue de la confiance à l'égard des institutions publiques, à la perception d'une corruption croissante, à l'augmentation des inégalités économiques et à la polarisation politique, continuera de miner la confiance sociale et le capital social, sapant ainsi les fondements d'un contrat social efficace.

11. L'une des tendances majeures de l'ère moderne de la protection sociale consiste à se tourner vers des systèmes plus complets et intégrés, dans le but de réduire la fragmentation et d'optimiser l'impact des investissements. Il est de plus en plus courant de constater que les responsables politiques s'orientent vers le développement de systèmes intégrés de protection sociale, qui fournissent un continuum de soutien aux individus et aux familles tout au long de leur vie, au lieu de considérer la protection sociale comme une série de programmes distincts. Par ailleurs, la promotion de la protection sociale universelle est de plus en plus prédominante. Bien que les programmes de protection sociale ciblés puissent être efficaces pour répondre à des besoins spécifiques, il est de plus en plus reconnu que les programmes universels, qui offrent un soutien à tous les individus et ménages indépendamment de leurs revenus ou d'autres facteurs identitaires, présentent des avantages importants. En 2005, l'Assemblée mondiale de la Santé a adopté une résolution appelant les États Membres à œuvrer en faveur de la couverture sanitaire universelle dans le but de réduire les inégalités en matière de santé. En 2012, l'Assemblée générale a adopté une résolution reconnaissant que les soins de santé universels constituent une composante essentielle du développement durable. D'après l'Organisation mondiale de la Santé, environ 32 pays dans le monde ont réussi à instaurer une couverture universelle pour les services de santé essentiels, grâce à une combinaison de facteurs comprenant l'augmentation des dépenses publiques en matière de santé, la mise en place d'une assurance maladie et le renforcement des systèmes de santé⁶. Malgré certains défis persistants en termes de qualité des soins, d'accès équitable et de financement adéquat, ces programmes témoignent des efforts concertés déployés pour promouvoir des résultats équitables en matière de santé.

⁵ Voir, par exemple, Forum économique mondial, « [Universal basic income is the answer to the inequalities exposed by COVID-19](#) », (Le revenu de base universel, la réponse aux inégalités mises à jour par la COVID-19) 17 avril 2020, consulté le 5 avril 2023.

⁶ Cuba est un exemple notable parmi les pays qui ont mis en place des programmes de soins de santé universels avec l'instauration, dans les années 1960, d'un système national de soins de santé offrant des services gratuits à tous les citoyens et résidents légaux. En 1988, le Brésil a mis en place son système de santé unifié, qui est financé par des taxes et des subventions gouvernementales. En 2002, la Thaïlande a adopté un système de couverture universelle financé par des taxes et des subventions publiques. En 1999, le Rwanda a instauré une assurance maladie communautaire qui couvre 90 % de la population et un régime national d'assurance maladie pour les 10 % restants. En 2003, le Ghana a lancé son régime national d'assurance maladie, qui est financé par des primes, des taxes et des donateurs. En 2004, le Mexique a élaboré son programme Seguro Popular qui couvre la population non assurée. En 2018, l'Inde a mis en place le programme Ayushman Bharat, qui offre une couverture de soins de santé à environ 100 millions de familles à faible revenu. Comme les besoins des pays continuent d'évoluer, il est possible que certains de ces programmes aient été modifiés.

Trouver des sources de financement pérennes pour la protection sociale

12. En novembre 2022, 37 des 69 pays les plus pauvres du monde étaient confrontés à un risque élevé de surendettement ou étaient déjà surendettés, tandis qu'un quart des pays à revenu intermédiaire, qui abritent la majorité des personnes extrêmement pauvres, présentaient un risque élevé de crise budgétaire. La marge de manœuvre budgétaire, qui se dégrade rapidement, doit être préservée afin d'éviter une aggravation de la crise économique dans les pays les plus vulnérables. Les recettes fiscales diminuent au moment même où les mesures d'atténuation sont les plus nécessaires. Deux thèmes récurrents sont apparus : la nécessité d'étendre les systèmes de protection sociale pour atteindre les plus vulnérables à travers des transferts en espèces ou une assurance chômage ; et d'élargir le soutien aux emplois, aux revenus et aux moyens de subsistance perdus, en collaborant avec les petites et les moyennes entreprises ainsi que les chaînes d'approvisionnement.

13. Pour étendre les régimes de protection sociale, notamment les transferts en espèces, les soins de santé et d'autres formes d'assistance sociale, afin de couvrir les 55 % de la population qui ne sont pas protégés, il faudrait investir environ 3,8 % du PIB mondial⁷. Cet investissement pourrait avoir des résultats positifs importants, tel que le renforcement du capital social, l'amélioration des résultats en matière de santé et de productivité, et le renforcement de la croissance et de la stabilité économiques.

Le rôle des Nations Unies pour combler les lacunes de manière cohérente

14. Le système des Nations Unies pour le développement a joué un rôle clé dans la mobilisation des gouvernements et des parties prenantes concernées pour promouvoir le programme de protection sociale. Les dispositifs de coordination nationaux, régionaux et mondiaux en place ont facilité l'acquisition de connaissances ainsi que l'accès aux ressources en termes de politiques, de planification et de financement. Depuis 2009, [l'initiative pour un socle de protection sociale](#) permet de sensibiliser l'opinion publique mondiale et de faire pression sur les gouvernements pour qu'ils mettent en place un socle de protection sociale comprenant des garanties de sécurité sociale de base pour l'accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'alimentation et aux revenus, en particulier dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire.

15. Un consortium de 20 organismes des Nations Unies et de partenaires ont créé un [outil interinstitutions d'évaluation de la protection sociale](#) pour renforcer les capacités en matière de conception et de mise en œuvre des programmes de protection sociale, ainsi que pour améliorer la coordination. Le [Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale](#), qui est composé de représentants d'organisations internationales et d'institutions bilatérales, a été créé en 2012 sur la recommandation du Groupe de travail du G20 sur le développement, afin de renforcer la coordination mondiale et le plaidoyer sur les questions de protection sociale et de coordonner la coopération internationale pour les actions menées par les pays en fonction de leurs besoins.

16. Le Fonds commun pour les objectifs de développement durable a promu la coordination au sein des équipes de pays des Nations Unies en faisant de la protection sociale l'un de ses principaux domaines d'investissement transformateurs, encourageant la mise en œuvre de programmes conjoints dans plus de 25 pays dans le monde. Depuis sa création, le fonds a financé des engagements à hauteur de 258 millions de dollars dans le cadre de 225 programmes, dont 69 portent spécifiquement sur la protection sociale. Ces programmes ont été mis en œuvre par 31 entités des Nations Unies au sein de 118 équipes de pays des Nations Unies. Afin de répondre aux multiples crises auxquelles le monde fait face et aux régressions dans

⁷ OIT (2021).

la réalisation des objectifs de développement durable, le Secrétaire général a lancé l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui d'une transition juste afin de renforcer la coordination au sein du système multilatéral et de favoriser la création de 400 millions d'emplois, ainsi que d'étendre la protection sociale aux 4 milliards de personnes qui en sont actuellement exclues.

III. Le soutien du PNUD à la protection sociale et sa valeur ajoutée

L'approche du PNUD en matière de protection sociale

17. L'engagement du PNUD en faveur de la protection sociale est fermement enraciné dans une approche du développement humain qui vise à réduire les disparités en termes de compétences fondamentales comme l'éducation, la santé et l'espérance de vie, tout en améliorant progressivement les compétences avancées comme la qualité de l'éducation et des soins de santé, permettant ainsi aux citoyens de vivre la vie à laquelle ils aspirent. L'offre de protection sociale du PNUD s'inscrit dans le cadre de son plan stratégique (2022-2025) et, en particulier, de sa première solution distinctive, qui vise à aider 100 millions de personnes, y compris les populations marginalisées et exclues, à échapper à la pauvreté multidimensionnelle persistante et aux vulnérabilités⁸. Elle encourage des solutions de développement intégrées qui s'inscrivent dans une gouvernance responsable et réactive, en renforçant la résilience et la durabilité environnementale (voir fig. IV ci-dessous).

Figure IV

L'offre intégrée du PNUD en faveur de la protection sociale*



* L'offre s'articule autour de 12 solutions de protection sociale qui couvrent les trois grandes composantes thématiques, l'objectif étant de soutenir 120 pays d'ici à 2025.

18. En 2018, dans le cadre des efforts qu'il déploie pour soutenir l'éradication de la pauvreté, le PNUD a introduit un marqueur intitulé « ne laisser personne de côté » qui permet d'identifier 18 groupes prioritaires qui sont ciblés lors de la mise en œuvre des projets. Ces groupes comprennent : les personnes vivant dans des zones rurales ; les personnes touchées par les conflits armés ou la violence ; les personnes déplacées

⁸ PNUD (2022), [UNDP's Social Protection Offer 2.0](#) (Offre de protection sociale 2.0 du PNUD), New York, octobre 2022.

à l'intérieur de leur propre pays ; les personnes souffrant de pauvreté multidimensionnelle ; les femmes ; les jeunes ; les personnes touchées par des catastrophes naturelles ; les réfugiés ; les personnes au chômage et les personnes handicapées. Le marqueur continuera d'être utilisé pour surveiller la manière dont le PNUD cible les groupes vulnérables dans l'ensemble de sa programmation, y compris dans son portefeuille de protection sociale.

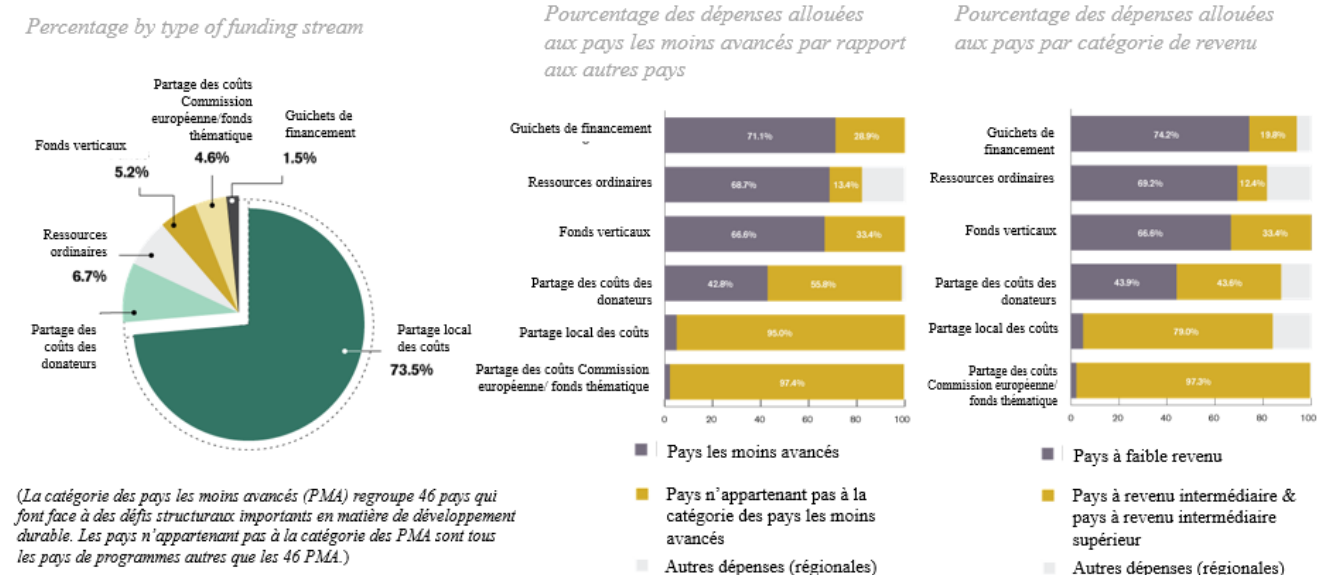
Le portefeuille de protection sociale du PNUD

19. Depuis toujours, le PNUD a apporté son aide aux gouvernements [dans les pays de programme pour concevoir et mettre en œuvre des systèmes et des régimes de protection sociale](#). En 2022, les résultats du plan stratégique sur la protection sociale ont été directement liés aux résultats des programmes de pays dans environ 45 bureaux de pays du PNUD. La figure V ci-dessous montre les pays où la protection sociale est au centre des actions programmatiques menées par le PNUD. Dans d'autres pays, la protection sociale est intégrée dans d'autres domaines thématiques. On trouvera ci-dessous une description illustrative d'un sous-ensemble du portefeuille de protection sociale du PNUD.

20. Le PNUD continuera d'aider les pays les moins avancés (PMA) à mettre à l'échelle des mécanismes de protection sociale inclusifs, réactifs aux chocs, adaptatifs et viables d'un point de vue budgétaire, conformément au [Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés \(2022-2031\)](#). Bien que l'offre du PNUD en matière de protection sociale s'adresse à tous les types de pays, une priorité majeure est accordée à l'aide aux PMA dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

21. Bien que, dans le budget du PNUD, la part importante des coûts locaux partagés par les gouvernements dans les pays à revenu intermédiaire et à revenu intermédiaire supérieur sous le portefeuille de protection sociale (entre 2018 et 2021) puisse donner l'impression d'une réduction globale des dépenses du PNUD dans les pays à faible revenu, ce n'est pas le cas. (Voir les chiffres ci-dessous qui indiquent que plus de 69 % des ressources ordinaires sont allouées aux pays à faible revenu). Entre 66 % et 75 % des fonds provenant des ressources ordinaires, des guichets de financement et des fonds verticaux sont destinés aux PMA. Les fonds de partage des coûts des donateurs sont répartis de manière relativement équilibrée entre les pays les moins avancés et les autres pays.

Figure V
Sources de financement 2018-2021



Soutien à la modernisation des systèmes de protection sociale dans le cadre de modèles intégrés de prestation de services et du renforcement institutionnel

22. Le PNUD a travaillé en collaboration avec le Ministère du travail et de la protection sociale de la population du Kazakhstan pour [moderniser le système de protection sociale](#) en améliorant la qualité et le ciblage des services sociaux, et en préconisant un modèle intégré de prestation de services. En Tunisie, le PNUD a collaboré avec le Gouvernement pour renforcer le système de protection sociale, notamment en mettant en œuvre un programme national de sécurité sociale pour les familles à faible revenu. Le PNUD a fourni une assistance technique pour la création d'un registre social et l'établissement d'une agence nationale de protection sociale.

Concevoir des mesures de protection sociale en tenant compte des plus vulnérables

23. Le PNUD collabore avec le Gouvernement cambodgien pour étendre la couverture de la protection sociale aux zones rurales, notamment par l'élaboration d'un registre social, la mise en œuvre d'un programme de transferts en espèces pour les ménages pauvres et vulnérables et la création de régimes de protection sociale pour les travailleurs du secteur informel dans des domaines tels que l'agriculture, la pêche et la construction. Le PNUD apporte son soutien au Gouvernement pour mettre en place le programme d'identification des ménages pauvres (IDPoor), qui est un système national d'identification de la pauvreté basé sur la communauté et une composante essentielle des efforts menés pour atteindre l'objectif des soins de santé universels. IDPoor favorise le partage de données au sein du système gouvernemental et facilite l'acheminement d'une aide complémentaire provenant de différents secteurs en direction des ménages pauvres qui sont titulaires d'une carte d'équité. Au Cambodge, les ménages composés de personnes vivant avec le VIH et d'autres groupes vulnérables bénéficient d'un traitement privilégié dans la méthodologie, afin de garantir leur accessibilité aux programmes de protection sociale tels que les soins de santé gratuits ou les bourses d'études. IDPoor permet ainsi de coordonner la

protection sociale entre les ministères, les départements et les agences afin que les guichets uniques puissent fournir des prestations de protection sociale complètes. Au Népal, le PNUD a concentré son appui sur la protection sociale des communautés touchées par le tremblement de terre en proposant un revenu de base temporaire.

24. Le PNUD, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), ainsi que le Programme alimentaire mondial aident le Gouvernement indonésien à renforcer la protection sociale pour atteindre les plus vulnérables, en utilisant des systèmes inclusifs, réactifs et adaptables aux chocs climatiques et à d'autres catastrophes. Le PNUD a aidé le gouvernement du Zimbabwe à mettre en place des systèmes de protection sociale qui tiennent compte des questions de genre et répondent aux besoins des personnes les plus vulnérables. En partenariat avec des organisations de la société civile, le PNUD fournit des transferts en espèces aux ménages vulnérables et soutient les moyens de subsistance des femmes et des jeunes. En Somalie, le PNUD a travaillé avec le Gouvernement et les organisations de la société civile pour fournir des transferts en espèces sans condition aux ménages vulnérables. En Inde, le PNUD s'est associé à Unilever Limited pour promouvoir une économie circulaire inclusive en intégrant socialement les Safai Sathis (ramasseurs de déchets) dans le secteur national de la gestion des déchets, permettant à 100 000 ménages de bénéficier de cette initiative. En 2020, le PNUD a mené une [enquête auprès de 9 300 Safai Sathis dans 14 villes de 10 États indiens](#) afin de mieux comprendre leurs conditions de travail et de logement, leurs revenus et leur situation financière, ainsi que leur niveau d'inscription et d'accès aux mesures de protection sociale. Le PNUD a soutenu la transformation numérique des services publics et les solutions de gouvernance électronique pertinentes pour le secteur public afin de faciliter l'accès aux services sociaux de base, notamment au Burundi, au Burkina Faso, aux Comores, en République centrafricaine et au Tchad.

La réponse socio-économique à la COVID-19 et la protection sociale

25. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la fragilité et la fragmentation des systèmes de protection sociale préexistants, en particulier pour les personnes qui ont généralement été laissées pour compte. Face à l'aggravation de l'impact socio-économique de la crise pandémique, de nombreux pays ont renforcé ou élargi les programmes d'assistance sociale ou de transferts en espèces existants pour atteindre les populations vulnérables, notamment les travailleurs du secteur informel, les travailleurs indépendants, les travailleurs domestiques et les travailleurs non rémunérés, ainsi que les populations migrantes et déplacées à l'intérieur de leur pays. En 2020, le PNUD a publié un rapport intitulé « Temporary Basic Income: Protecting Poor and Vulnerable People in Developing Countries » (Revenu de base temporaire : protéger les personnes pauvres et vulnérables dans les pays en développement) qui fournit des estimations pour un revenu minimum garanti supérieur au seuil de pauvreté destiné aux personnes vulnérables dans 132 pays en développement⁹. Depuis lors, le PNUD a commencé à travailler sur la mise en œuvre de programmes de transferts en espèces ou d'autres formes de transferts similaires dans différentes régions, apportant son soutien notamment au Honduras (système de transfert de bons), en Namibie et au Pakistan.

26. Bien que de plus en plus de pays aient investi dans la protection sociale pendant la pandémie, les systèmes de protection sociale ne prennent pas encore

⁹ Le rapport a montré que la mise en place d'un revenu de base temporaire de six mois était réalisable sur le plan budgétaire et administratif pour la plupart des pays en développement. Cela représentait en moyenne 1,6 % du PIB des pays en développement, soit environ un tiers de ce que ces pays devaient payer au titre du service de la dette extérieure en 2020.

systématiquement en compte les personnes vivant avec le VIH et les populations clés. Une [liste de contrôle](#) a été élaborée par le PNUD et l'Organisation internationale du Travail pour permettre aux pays d'évaluer si leurs programmes et politiques de protection sociale incluent de manière adéquate et inclusive ces populations.

27. La COVID-19 a entraîné une forte régression dans la réalisation des objectifs de développement durable. Les interactions entre les nombreux systèmes mondiaux, la pandémie de COVID-19 et les efforts spécifiques déployés par les sociétés nationales et la communauté internationale pour lutter contre la pandémie et accélérer le développement durable détermineront les progrès vers la réalisation des objectifs. Le PNUD et le Pardee Center (Université de Denver) ont simulé les impacts potentiels de la pandémie sur les objectifs. Cette simulation comprend notamment un scénario dans lequel les dommages sont importants et la reprise économique retardée, réduisant ainsi davantage la capacité des gouvernements à investir dans les objectifs. L'étude comprend également un scénario de « montée en puissance des ODD » mettant en évidence les types d'investissements nécessaires pour accélérer les progrès d'ici 2030, notamment une meilleure efficacité de la gouvernance, des changements comportementaux en matière de production et de consommation, des investissements importants dans la transformation numérique et la relance verte, ainsi que des investissements dans la protection sociale.

IV. Constats et conclusions de l'évaluation

28. Le PNUD se félicite des conclusions de l'évaluation, car elles fournissent des éléments d'information nécessaires pour adapter et améliorer les efforts déployés par l'organisation en matière de protection sociale. Il est heureux de constater que l'évaluation reconnaît la pertinence et l'importance croissante de son approche en matière de protection sociale, à la fois dans les contextes de développement et de crise, de même que sa vision unique, qui vise à répondre aux besoins actuels en matière de protection sociale tout en renforçant la résilience face aux menaces futures qui s'ajoutent les unes aux autres.

29. Le PNUD se félicite de l'exhaustivité et de la profondeur de cette première évaluation thématique sur la protection sociale et insiste sur le fait que son travail en matière de protection sociale est examiné dans une multitude d'évaluations couvrant des domaines thématiques connexes ainsi que des programmes mondiaux, régionaux et nationaux. Les conclusions de ces évaluations coïncident souvent celles de la présente évaluation concernant l'avantage comparatif du PNUD, ainsi que la nécessité d'adopter des approches intégrées et d'intensifier les interventions. Dans [l'évaluation du plan stratégique et du programme régional du PNUD](#) réalisée en 2017, il a été noté que le PNUD accorde une attention primordiale aux plus pauvres parmi les pauvres et que l'organisation contribue à la création d'environnements favorables pour aider les gouvernements à élaborer des politiques en faveur des pauvres et à renforcer les capacités locales en matière de protection sociale.

30. Le PNUD apprécie les conclusions positives de l'évaluation, qui montrent que l'organisation a développé une offre globale pertinente en lien avec les thèmes centraux des politiques et des pratiques de protection sociale au niveau mondial, et que la principale force du PNUD réside dans sa capacité à relier les instruments de protection sociale aux initiatives de prévention des risques, de relance, de protection de l'environnement, de promotion des moyens de subsistance et de transition économique, d'égalité entre les hommes et les femmes et de résilience face aux chocs climatiques. Le PNUD se félicite en outre que son approche multi-niveaux et multipartite soit reconnue comme étant en adéquation avec les modèles émergents de renforcement de la protection sociale. Même si l'évaluation indique que l'avantage

comparatif du PNUD en matière de protection sociale réside dans son approche multisectorielle et que la pertinence de ce domaine de travail se reflète dans la planification des programmes régionaux, le PNUD note que des efforts concertés sont nécessaires pour s'assurer que ces caractéristiques clés de son approche se traduisent par des offres de programmes de protection sociale claires au niveau des bureaux de pays.

31. Le PNUD se réjouit que l'évaluation ait mis en évidence le fait que son appui aux programmes de transferts en espèces ait permis de mieux cibler les bénéficiaires et contribué à améliorer l'ensemble des systèmes publics d'identification des bénéficiaires. Bien que son engagement dans ce domaine soit considéré comme transformateur dans certains pays, le PNUD note qu'il existe d'autres possibilités pour rationaliser les transferts en espèces provenant d'acteurs non étatiques. En outre, même si les transferts en espèces ont joué un rôle essentiel pour garantir la subsistance et renforcer les moyens de subsistance dans les contextes de crise, leur intégration dans les systèmes de protection sociale à long terme est entravée par l'absence d'institutions solides dans les pays fragiles en proie à des crises prolongées.

32. Globalement, le PNUD accepte les sept recommandations de l'évaluation et s'engage à **améliorer constamment son portefeuille de protection sociale** en réduisant les vulnérabilités aux risques et aux chocs, en augmentant les capacités productives et la résilience des ménages vulnérables afin de donner davantage de moyens d'action aux bénéficiaires, et en luttant contre les causes profondes de la pauvreté, des inégalités et de la vulnérabilité pour promouvoir l'équité et une société plus juste. On trouvera ci-dessous des détails sur la manière dont le PNUD répondra à chaque recommandation. Une matrice détaillée contenant des actions clés concrètes et mesurables pour chaque recommandation figure en annexe.

Recommandation 1

33. Le PNUD adhère à la recommandation et admet l'importance de chercher des convergences entre la protection sociale et d'autres domaines tels que la gouvernance, la croissance inclusive, l'autonomisation économique, la santé, la résilience et l'environnement. Le PNUD investit déjà dans la programmation et la politique intégrées, les données et les connaissances.

34. L'intégration stratégique reposera sur une compréhension commune de la protection sociale, de ses liens avec d'autres domaines thématiques et de la capacité de l'organisation à transformer des interventions indépendantes, spécialisées et sectorielles en offres de développement cohérentes et synergiques, qui répondent aux besoins des pays partenaires. La Stratégie d'exploitation des données (2023-2025) du PNUD met l'accent sur l'interopérabilité des données entre les différentes solutions distinctives tout en soulignant les intersections potentielles entre la protection sociale et d'autres domaines. Grâce à sa plateforme Data Futures, le PNUD pourra renforcer l'élaboration de politiques basées sur des données probantes, tout en améliorant sa compréhension des liens et des interactions entre la protection sociale et d'autres domaines thématiques. En tirant parti de l'intelligence collective de son Pôle mondial de connaissances, le PNUD continuera de faciliter l'échange de connaissances et d'expertise entre les différentes solutions distinctives, en favorisant des approches transversales pour relever les défis de la protection sociale et en soutenant le développement de solutions globales, efficaces et percutantes.

35. En capitalisant sur son avantage comparatif et en partenariat avec les gouvernements, les partenaires de développement, le secteur privé et la société civile, le PNUD aidera les pays à renforcer leurs systèmes de protection sociale, en veillant à ce que qu'ils soient réactifs aux chocs, inclusifs et qu'ils prennent en compte les risques et les questions de genre. À cette fin, dans le cadre du programme mondial

« Governance for people and planet » (Gouvernance pour les populations et la planète), le PNUD établira une cartographie des « points d'appui » liés à la gouvernance pour soutenir les systèmes de protection sociale, notamment les indicateurs de données sur la gouvernance. Le cadre d'action sociale pour l'environnement et la résilience sera développé pour assurer l'intégration systématique des éléments de protection sociale dans l'ensemble du processus de financement des fonds verticaux. Le PNUD veillera en outre à ce que les dimensions de la protection sociale soient intégrées dans l'Engagement des dirigeants pour la nature, ainsi que dans les pistes d'action et les objectifs qui y sont associés.

Recommandation 2

36. Le PNUD est conscient de l'importance de fournir des orientations pratiques aux bureaux de pays en ce qui concerne le positionnement stratégique et accepte donc la recommandation 2. En tant que partenaire de développement de confiance, le PNUD continuera à fournir des services stratégiques intégrés, en collaborant avec les équipes de pays des Nations Unies et en soutenant les gouvernements dans la formulation de stratégies et d'initiatives pour répondre aux défis complexes et multiples du développement, en utilisant une gamme d'actifs, d'outils et de services mondiaux adaptés aux contextes nationaux. Le PNUD s'est engagé à soutenir les pays dans l'évaluation et l'identification des risques et des vulnérabilités auxquels leurs populations sont confrontées, afin de permettre le développement de solutions de protection sociale adaptées aux besoins spécifiques de chaque pays, permettant de faire face aux risques sociaux existants et prenant en compte les risques identifiés.

37. Le PNUD renforcera son appui aux pays à faible revenu et aux pays les moins avancés en matière de protection sociale en les aidant à surmonter les principaux obstacles à une protection sociale inclusive, tels que le financement des politiques (marge de manœuvre budgétaire limitée, niveaux élevés d'endettement, dépenses non remboursables prohibitives), la conception et la mise en œuvre des politiques (problèmes de couverture dus à un secteur informel très présent) et l'économie politique (absence de contrats sociaux ou contrats sociaux déficients).

Recommandation 3

38. Dans le cadre de son offre institutionnelle sur la protection sociale, qui met davantage l'accent sur la durabilité environnementale, le PNUD accepte pleinement la recommandation 3. Le PNUD s'est engagé à renforcer le lien entre la protection sociale et la transition verte. Il est possible d'atteindre cet objectif en atténuant les risques pour les groupes vulnérables et les pertes d'emplois résultant de la transition verte, en instaurant une protection sociale inclusive qui prend en compte les questions de genre pour les chocs climatiques, ainsi qu'en soutenant les individus et les ménages touchés par la dégradation de l'environnement et la production non durable. Le PNUD a pris l'engagement d'utiliser sa plateforme Data Futures pour améliorer la compréhension des liens entre la protection sociale et la transition verte, notamment en élaborant des scénarios d'évaluation de l'impact.

39. Pour renforcer les politiques actives du marché du travail, le PNUD s'engage à aider les pays à développer des solutions inclusives pour le marché du travail tout en tenant compte des défis technologiques et de l'avenir du travail. Pour atteindre cet objectif, le PNUD prévoit de mettre en place un outil de suivi de la croissance inclusive, qui sera testé en Amérique latine et dans les Caraïbes, pour offrir aux bureaux nationaux et aux décideurs politiques une gamme de politiques actives du marché du travail qu'ils pourront adapter à leur contexte national. Tout en mettant l'accent sur la demande de main-d'œuvre, les interventions du PNUD visant à augmenter la productivité des microentreprises, petites et moyennes entreprises et à

promouvoir le travail décent et la croissance inclusive seront également évaluées. Ce travail sera complété par l'élaboration d'orientations pour la conception de politiques actives du marché du travail afin de favoriser la création d'emplois et de développer une main-d'œuvre résiliente dans le contexte de la transition verte.

40. Par l'intermédiaire de son Centre international d'Istanbul d'appui au secteur privé aux fins du développement, le PNUD élaborera un cadre afin de mobiliser le secteur privé dans le développement des compétences, fournissant des outils et des conseils sur la croissance et les domaines prioritaires tels que les compétences numériques, les compétences vertes, les compétences du XXI^e siècle et l'avenir du travail, ainsi que le financement des interventions dans ces domaines.

Recommandation 4

41. Le PNUD reconnaît la nécessité de renforcer les liens entre l'aide humanitaire et les systèmes nationaux de protection sociale afin de lutter contre la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale et de renforcer la résilience. Le PNUD accepte la recommandation 4. Le PNUD soutiendra les initiatives politiques mettant la protection sociale à l'avant-plan dès le déclenchement des crises politiques et socio-économiques à grande échelle et des catastrophes naturelles, notamment par des évaluations des besoins post-catastrophe, des cadres de relèvement en cas de catastrophe, des évaluations des besoins de relèvement en cas de pandémie, etc., ainsi que par une riposte, une réforme à long terme des systèmes nationaux de protection sociale et une mobilisation politique de toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements, les partenaires de développement et les institutions financières internationales.

42. Dans les pays touchés par une crise ou un conflit, le PNUD prend l'engagement de concevoir des initiatives de protection sociale ciblées sur les populations les plus vulnérables, telles que les personnes déplacées, les réfugiés et autres personnes touchées par un conflit ou une catastrophe naturelle. Le PNUD fera le point sur son expérience en matière de protection sociale et d'inclusion des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et élaborera des orientations politiques dans le but d'identifier les points d'entrée pour relever les défis dans ces domaines. Le PNUD créera et diffusera des guides pour intégrer la protection sociale et les régimes d'assurance dans les discussions politiques, les moyens de subsistance et la relance économique pendant et après les situations de crise (incluant un module sur la protection sociale). Enfin, le PNUD apportera un soutien renforcé aux petits États insulaires en développement et aux villes côtières pour mettre en place des mesures de protection sociale basées sur l'indice de pauvreté multidimensionnelle et renforcer la résilience socio-économique des pauvres urbains et d'autres groupes marginalisés.

Recommandation 5

43. Le PNUD accepte pleinement cette recommandation et s'engage à favoriser la transition numérique dans la protection sociale. Il maintiendra son plaidoyer pour que les pays effectuent leur transition numérique afin d'établir et de tenir à jour les registres sociaux, de diversifier les systèmes de paiement numérique, de renforcer la transparence, d'améliorer les mécanismes de suivi et d'évaluation, d'utiliser le numérique et l'apprentissage automatique pour développer l'analyse prédictive afin de détecter les fraudes à l'assurance sociale, et de fournir d'autres services et prestations en matière de protection sociale. Au niveau national, le PNUD maintiendra sa collaboration avec les gouvernements pour créer des plateformes numériques permettant aux citoyens d'accéder aux programmes de protection sociale et d'en bénéficier, et encouragera le dialogue et la collaboration entre le gouvernement, la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes pour

élaborer des initiatives et des projets numériques communs. À cette fin, les résultats des travaux du PNUD sur l'infrastructure publique numérique, tels que les plateformes d'identité numérique et les systèmes de paiement serviront de fondement pour favoriser l'innovation et les services numériques qui bénéficient à tous.

44. Par l'intermédiaire de son bureau chargé du numérique, le PNUD utilisera son programme existant de perfectionnement consacré au numérique et mobilisera le réseau des ambassadeurs du numérique et la communauté de pratique numérique afin de mieux exploiter les avantages de la transformation numérique pour soutenir les initiatives de protection sociale, notamment par la création d'un guide numérique sur la protection sociale. Le PNUD renforcera les efforts pour promouvoir l'interopérabilité entre les registres fondamentaux (enregistrement civil et gestion nationale) et les registres de protection sociale grâce à des processus de dématérialisation inclusifs. Enfin, il collaborera de manière constructive avec le secteur privé pour combler le fossé numérique, en alignant les initiatives de formation professionnelle sur les demandes du marché du travail.

Recommandation 6

45. Le PNUD accepte pleinement cette recommandation et s'engage à tirer parti des partenariats existants et à en établir de nouveaux, en particulier avec le secteur privé, afin de favoriser une approche plus globale et intégrée pour soutenir les systèmes nationaux de protection sociale. Le PNUD donne la priorité aux partenariats visant à renforcer les systèmes de protection sociale et à élargir la couverture des services sociaux à la population. Il poursuivra sa collaboration étroite avec les autorités publiques des pays concernés et s'engage à établir des partenariats avec les organismes des Nations Unies et d'autres institutions internationales, notamment dans le cadre de l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale, afin de soutenir une transition juste.

46. Le PNUD convient de la nécessité d'accorder la priorité à une mobilisation accrue du secteur privé dans la prestation de services de protection sociale, la création d'emplois, la formation professionnelle et le financement de la protection sociale. Il cherchera à encourager une participation plus active du secteur privé dans la conception et la mise en œuvre d'initiatives visant la création d'emplois et la formation professionnelle. En collaborant avec des entités clés des secteurs public et privé, le PNUD renforcera la réactivité et le caractère inclusif des systèmes nationaux de compétences ; donnera aux microentreprises et petites et moyennes entreprises les moyens d'acquérir les compétences nécessaires pour une transformation numérique inclusive, et contribuera à réduire les inégalités, l'exclusion et la marginalisation des personnes défavorisées en raison de la nature changeante du travail. Le PNUD continuera à mettre l'accent sur le soutien et l'apport du secteur privé pour financer l'action communautaire.

Recommandation 7

47. Le PNUD adhère totalement à cette recommandation et s'engage à promouvoir l'égalité femmes-hommes en élaborant des stratégies et des programmes de protection sociale nationaux et infranationaux qui tiennent compte des questions de genre, tout en s'attaquant aux normes institutionnelles en matière de genre qui nuisent à la prestation de services. Pour renforcer la résilience, le PNUD continuera de s'attaquer aux causes profondes des contraintes liées au genre, telles que la surreprésentation des femmes dans l'emploi informel, et à soutenir le développement d'une économie des services à la personne et la création de systèmes de soins efficaces qui reconnaissent, réduisent et redistribuent les soins non rémunérés. Le PNUD maintiendra son engagement en faveur de la durabilité environnementale en

continuant de mettre l'accent sur la sécurité économique et l'autonomisation des femmes pour atténuer les risques découlant de la transition verte, tout en prenant en compte les vulnérabilités de genre liées aux chocs climatiques.

48. Le PNUD va créer un laboratoire d'apprentissage mondial axé sur les économies égalitaires en matière de genre afin de renforcer les capacités institutionnelles dans la conception et la mise en œuvre de programmes intégrant cette problématique avec l'expansion des systèmes de soins et de protection sociale. En outre, il développera l'équité économique (« equanomics »), une initiative mondiale qui vise à intensifier les travaux actuellement menés par le PNUD sur les économies égalitaires en matière de genre dans trois domaines clés : a) l'expansion des systèmes de soins ; b) les politiques budgétaires favorables à l'égalité des genres et c) les données et les éléments probants en vue d'éclairer la prise de décisions.

V. Relever les défis du XXI^e siècle : l'action future du PNUD en matière de protection sociale

49. Plus de la moitié de la population mondiale n'a pas accès à la protection sociale ou ne bénéficie que d'une couverture partielle, ce qui la rend vulnérable aux chocs. Avant la pandémie de COVID-19, le monde était déjà en proie à des vagues de protestations et des troubles sociaux qui avaient démarré en 2019. La survenue de la pandémie a reconfirmé le besoin urgent d'un nouveau contrat social, conduisant plus de 180 pays à mettre en place des mesures de confinement ou de maintien à domicile pour favoriser la distanciation sociale¹⁰. Les gouvernements ont dû agir rapidement en adoptant des mesures temporaires ou à long terme, compte tenu du grand nombre de personnes vulnérables qui n'étaient pas en mesure de faire face aux conséquences sanitaires et socio-économiques de la pandémie. De nombreux pays réexaminent actuellement leurs politiques et la conception de leurs systèmes de protection sociale afin de s'assurer qu'ils sont réactifs aux chocs et s'adaptent aux défis du XXI^e siècle.

50. Au cours des prochaines années, de nombreuses économies parmi les plus pauvres connaîtront une croissance faible et insuffisante pour élargir leur marge de manœuvre budgétaire, les empêchant ainsi de financer les investissements transformateurs nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable et au respect des engagements de l'Accord de Paris en matière de transition énergétique, d'infrastructure numérique et de protection sociale. Dans ce contexte, les pays en développement se trouveront dans l'incapacité de réaliser de nouveaux investissements pertinents. En raison de l'endettement actuel, ces pays risquent de ne pas être attractifs pour de nouveaux bailleurs de fonds, tandis que le fardeau élevé du service de la dette est susceptible d'entraver les dépenses et les investissements essentiels des gouvernements. D'après l'évaluation de leur notation de crédit et l'analyse du risque de soutenabilité de la dette, il faut s'attendre à ce qu'[un groupe de 52 pays en développement soit exposé à un risque sérieux de surendettement](#). Il s'agit de 17 pays à faible revenu, de 18 pays à revenu intermédiaire inférieur et de 17 pays à revenu intermédiaire supérieur, représentant 15 % de la population mondiale et 40 % des personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans le monde. Afin de conférer la souplesse budgétaire nécessaire et d'accroître les liquidités financières, le plan de relance des objectifs de développement durable du Secrétaire général préconise l'obtention de ressources supplémentaires, une restructuration efficace de la dette ainsi qu'une expansion du financement du développement.

¹⁰ D'après l'Oxford COVID-19 Government Response Tracker (outil de suivi des mesures prises par les gouvernements en réponse à la COVID-19).

51. La nouvelle démarche du PNUD en matière de protection sociale mettra de plus en plus l'accent sur les technologies numériques et le financement, qui jouent un rôle clé dans le cadre du plan stratégique actuel. Les technologies permettent de cibler plus rapidement et plus précisément les bénéficiaires qui peuvent, à leur tour, accéder aux services et aux prestations à distance. Des mécanismes de financement innovants, tels que les obligations à impact social ou à impact sur le développement, peuvent contribuer à mobiliser les ressources du secteur privé, mais doivent être équilibrés par des mesures de restructuration de la dette. L'expansion de la microassurance pour les travailleurs du secteur informel, fournie par des compagnies d'assurance, des coopératives ou des organisations communautaires, sera également une priorité.

52. Du fait des changements démographiques et de l'évolution des normes sociales, la demande de services de soins est en hausse et l'accent est mis sur l'essor de l'économie des services à la personne. Étant donné que [les femmes représentent près de 70 % de la main-d'œuvre mondiale dans le secteur des soins de santé et des services à la personne](#), y compris les soins rémunérés et non rémunérés, le PNUD examinera les possibilités de compléter les régimes de protection sociale publics existants dans le cadre de l'économie des services à la personne, sans se substituer aux responsabilités des gouvernements nationaux et locaux. Par exemple, la mise en place d'une « [protection sociale de personne à personne](#) » pourrait favoriser la cohésion sociale et renforcer la confiance et la solidarité.

53. La protection sociale connaît un regain d'intérêt dans le discours politique mondial sur le développement en raison de la polycrise actuelle, qui nécessite des systèmes de protection sociale plus souples et plus inclusifs. Bien que le mode de fonctionnement habituel du PNUD soit hautement décentralisé et adapté aux besoins spécifiques des pays, il serait possible de lancer une ou plusieurs initiatives mondiales de taille modulable, en mettant les ressources programmatiques et opérationnelles et le leadership éclairé au service d'un seul objectif ambitieux (« moonshot »).

54. À l'avenir, les investissements prioritaires du PNUD seront axés sur les domaines suivants : le développement d'une nouvelle génération de régimes de protection sociale adaptés aux travailleuses et travailleurs à faibles revenus du secteur informel ; le renforcement des capacités et des mécanismes numériques qui permettront à une plus grande partie de la population d'accéder au système financier formel et de favoriser l'épargne, en particulier pour les femmes (en proposant des prestations de protection sociale par versement numérique, notamment les versements faits par les pouvoirs publics à des personnes) ; et le soutien aux régimes de micropension destinés aux travailleurs à faibles revenus du secteur informel ou aux plus vulnérables. Le PNUD présentera des arguments convaincants en faveur du financement de la protection sociale ainsi que d'un ciblage plus précis et d'une meilleure gouvernance, qui sont des investissements indispensables pour le capital humain, susceptibles d'améliorer la productivité, la croissance économique et le bien-être général.

Annexe

Principales recommandations et réponse de l'administration

Recommandation 1. Le PNUD devrait tirer parti de son avantage comparatif pour identifier son domaine d'expertise en matière d'aide à la protection sociale. Le PNUD devrait soutenir en priorité les systèmes de protection sociale, tout en intensifiant ses efforts pour examiner les points de convergence entre la protection sociale et les programmes relevant d'autres domaines tels que la gouvernance, la croissance inclusive, l'autonomisation économique, la santé, la résilience et l'environnement.

Réponse de l'administration :

Le PNUD accepte la recommandation 1 et reconnaît l'importance d'examiner les points de convergence entre la protection sociale et d'autres domaines d'action pertinents, notamment en tirant parti de ses portefeuilles de fonds verticaux existants. Pour y parvenir, le PNUD investit déjà dans les capacités et les ressources dans trois domaines essentiels : la programmation intégrée et la politique, les données, et les connaissances. En capitalisant sur son avantage comparatif et en partenariat avec les gouvernements, les partenaires de développement, le secteur privé et la société civile, le PNUD aidera les pays à renforcer leurs systèmes de protection sociale, en veillant à ce que qu'ils soient réactifs aux chocs, inclusifs et qu'ils prennent en compte les risques et les questions de genre.

Principale(s) mesure(s)	Échéancier	Unité(s) responsable(s)	Suivi*	
			Statut	Commentaires
1.1. Dans le cadre du programme mondial « Governance for people and planet » (Gouvernance pour les populations et la planète), établir une cartographie des « points d'appui » liés à la gouvernance pour soutenir les systèmes de protection sociale (notamment les indicateurs de données/gouvernance liés à la protection sociale).	T4 2023	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (BPAP)		
1.2. Développer le cadre d'action sociale en faveur de l'environnement et de la résilience pour assurer l'intégration systématique des éléments de protection sociale dans l'ensemble du processus de financement des fonds verticaux.	T4 2023	BPAP, bureaux régionaux		
1.3. Veiller à ce que les dimensions de la protection sociale soient intégrées dans l'Engagement des dirigeants pour la nature, ainsi que dans les pistes d'action et les objectifs qui y sont associés.	T3 2023	BPAP		

Recommandation 2. Le PNUD devrait présenter de façon détaillée son approche programmatique de la protection sociale et fournir des conseils pratiques pour un positionnement stratégique adapté aux différents contextes nationaux. Les bureaux de pays du PNUD devraient effectuer une analyse minutieuse du contexte spécifique pour sélectionner et cibler un nombre limité de solutions à haut rendement dans les différents domaines couverts par l'offre de protection sociale. Le PNUD devrait renforcer son aide à la protection sociale dans les pays à faible revenu et les pays les moins avancés.

Réponse de l'administration :

Le PNUD accepte la recommandation 2 et reconnaît la nécessité de fournir sans cesse des conseils pratiques aux bureaux de pays en termes de positionnement stratégique dans les différents contextes de développement. En tant que partenaire de développement de confiance, le PNUD continuera

Principale(s) mesure(s)	Échéancier	Unité(s) responsable(s)	Suivi*	
			Statut	Commentaires
à fournir des services intégrés, en collaborant avec les équipes de pays des Nations Unies et en soutenant les gouvernements dans la formulation de stratégies et d'initiatives pour répondre aux défis complexes du développement, en utilisant une gamme d'actifs mondiaux, ainsi que des outils et des services sur mesure. Le PNUD s'engage à soutenir les pays dans l'évaluation et l'identification des risques et des vulnérabilités auxquels leurs populations sont confrontées, afin de permettre le développement de solutions de protection sociale adaptées aux besoins spécifiques de chaque pays. Le PNUD continuera de déployer son offre de protection sociale à la demande des pays, mais l'allocation des ressources pour son travail programmatique suivra une formule convenue avec le Conseil d'administration, en accordant une priorité aux plus vulnérables. Le PNUD va poursuivre son travail sur les mécanismes de financement de la protection sociale, la viabilité de la dette, ainsi que la conception et la mise en œuvre des politiques, en mettant l'accent sur les contraintes des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, y compris les pays les moins avancés. En outre, tout en reconnaissant que les besoins en matière de protection sociale sont plus importants dans les pays à faible revenu et les pays les moins avancés, où les systèmes de base sont souvent inexistant, l'expansion de la couverture de la protection sociale dans les pays à revenu intermédiaire est limitée en raison de la fragilité des sources de revenus qui sont soumises à une forte pression dans le contexte de la reprise et de la crise macrobudgétaire. Dans ces contextes, le PNUD s'engage à fournir des conseils politiques, un soutien technique et des analyses, ainsi qu'à définir des options de financement durable pour aider les pays à réformer le système national de protection sociale afin qu'il soit plus inclusif et qu'il donne la priorité aux segments vulnérables de la population.				
2.1. Travailler avec les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, en particulier les PMA, afin d'évaluer les possibilités et les obstacles à l'extension des mécanismes de solidarité et des mécanismes communautaires pour compléter la couverture de protection sociale publique et privée existante.	T4 2023	BPAP, Bureaux régionaux		
2.2. Renforcer l'appui aux pays les moins avancés, conformément au programme d'action de Doha (2022-2031), pour concevoir, planifier et mettre en œuvre des mécanismes de protection sociale inclusifs, réactifs aux chocs et durables sur le plan budgétaire, et recentrer l'ordre du jour sur la protection sociale.	T4 2024	BPAP, Bureau de gestion des crises, Bureaux régionaux		

Recommandation 3. Le PNUD devrait s'efforcer de renforcer les liens entre les régimes de protection sociale et une transition verte et juste. À cet égard, il devrait renforcer son aide aux programmes actifs du marché du travail, en allant au-delà de ses projets de formation professionnelle axés sur l'offre et en les adaptant aux tendances technologiques et environnementales actuelles.

Réponse de l'administration :

Le PNUD adhère pleinement à la recommandation 3 et s'engage à renforcer le lien entre la protection sociale et la transition verte. Il sera possible d'atteindre cet objectif en atténuant les risques pour les groupes vulnérables résultant de la transition verte, en instaurant une protection sociale inclusive qui prend en compte les questions de genre pour les chocs climatiques, ainsi qu'en soutenant les individus et les ménages touchés par la dégradation de l'environnement et la production non durable. Pour renforcer les politiques actives du marché du travail, le PNUD aidera les pays à développer des solutions inclusives pour le marché du travail tout en tenant compte des défis technologiques et de l'avenir du travail.

- | | | | | |
|---|---------|------|--|--|
| 3.1. Utiliser la plateforme Data Futures pour modéliser les scénarios des liens entre la protection sociale et la transition verte et leur impact. | T4 2024 | BPAP | | |
| 3.2. Élaborer un cadre pour l'engagement du secteur privé dans la formation professionnelle, notamment des mécanismes de financement, des outils et des orientations sur les domaines | T4 2024 | BPAP | | |

Principale(s) mesure(s)	Échéancier	Unité(s) responsable(s)	Suivi*	
			Statut	Commentaires
prioritaires tels que les compétences numériques, vertes et du XXI ^e siècle et l'avenir du travail (contribue également aux recommandations 5 et 6).				
3.3. Élaborer des orientations pour les bureaux de pays afin de concevoir des programmes actifs du marché du travail pour favoriser la création d'emplois et développer une main-d'œuvre résiliente dans le contexte de la transition verte.	T2 2024	BPAP		
3.4. Soutien aux programmes de pays dans l'élaboration d'un cadre d'évaluation des pertes et des dommages qui intègre de manière adéquate les interventions de protection sociale afin de protéger les plus vulnérables contre les chocs climatiques.	T2 2024	BPAP, Bureaux régionaux		

Recommandation 4. Le PNUD devrait renforcer les liens entre l'aide humanitaire et les systèmes nationaux de protection sociale, et mieux relier les solutions à court et à long terme dans le cadre d'une approche de la protection sociale adaptative et réactive aux chocs.

Réponse de l'administration :

Le PNUD accepte la recommandation 4 et reconnaît la nécessité de renforcer les liens entre l'aide humanitaire et les systèmes nationaux de protection sociale dans le but de lutter contre la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale, contribuant ainsi à renforcer la résilience. Dans les pays touchés par une crise ou un conflit, les initiatives de protection sociale évolutives seront conçues pour cibler les populations les plus vulnérables, telles que les personnes déplacées, les réfugiés et les personnes touchées par un conflit ou une catastrophe naturelle.

4.1. Élaborer des orientations sur l'intégration de la protection sociale dans les régimes d'assurance, en mettant l'accent sur les petits producteurs et en s'appuyant sur les travaux en cours avec le secteur de l'assurance.	T2 2024	BPAP		
4.2. Faire le point sur l'expérience du PNUD en matière de protection sociale et d'inclusion des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et, en collaboration avec les partenaires concernés des Nations Unies, élaborer des orientations politiques afin d'éclairer les interventions programmatiques au niveau national.	T4 2023	BPAP, Bureau de gestion des crises		
4.3. Déploiement des orientations sur les moyens de subsistance et la reprise économique dans les situations de crise et d'après-crise, notamment d'un module sur la protection sociale, dans le cadre d'une série de formations régionales et nationales.	T4 2023	Bureau de gestion des crises, BPAP, Bureaux régionaux		
4.4. Soutien renforcé aux petits États insulaires en développement et aux villes côtières pour mettre en place des mesures de protection sociale basées sur l'indice de pauvreté multidimensionnelle et renforcer la résilience socio-économique des pauvres urbains et des personnes marginalisées.	T4 2023	Bureau de gestion des crises, BPAP, Bureaux régionaux		

Recommandation 5. La contribution du PNUD au développement des systèmes d'identification nationaux montre comment l'utilisation de la technologie peut aider à rationaliser l'aide à la protection sociale sur le plan national. En s'appuyant sur ses travaux en cours, le PNUD devrait renforcer son soutien à la dématérialisation de la protection sociale tout en s'efforçant de réduire la fracture numérique.

Principale(s) mesure(s)	Échéancier	Unité(s) responsable(s)	Suivi*	
			Statut	Commentaires
Réponse de l'administration :				
<p>Le PNUD accepte pleinement la recommandation 5 et s'engage à favoriser la transition numérique dans le domaine de la protection sociale. Le PNUD maintiendra son plaidoyer pour que les pays effectuent leur transition numérique afin d'établir et de tenir à jour les registres sociaux, de diversifier les systèmes de paiement numérique, de renforcer la transparence, d'améliorer les mécanismes de suivi et d'évaluation, d'utiliser le numérique et l'apprentissage automatique pour développer l'analyse prédictive afin de détecter les fraudes dans les régimes d'assurance sociale les autres services et prestations de protection sociale. Au niveau national, le PNUD collaborera avec les gouvernements pour créer des plateformes numériques permettant aux citoyens d'accéder aux programmes de protection sociale et d'en bénéficier, et encouragera également le dialogue et la collaboration entre les gouvernements, la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes pour élaborer des initiatives et des projets numériques communs. À cette fin, les résultats des travaux du PNUD sur l'infrastructure publique numérique, tels que les plateformes d'identité numérique et les systèmes de paiement serviront de fondement pour favoriser l'innovation et les services numériques qui bénéficient à tous.</p>				
5.1. Utiliser le programme de perfectionnement du PNUD consacré au numérique et mobiliser le réseau des ambassadeurs du numérique et la communauté de pratique numérique afin de mieux exploiter les avantages de la transformation numérique pour soutenir les initiatives de protection sociale, y compris un guide numérique sur la protection sociale.	T4 2024	Bureau chargé du numérique, BPAP		
5.2. Renforcer les efforts pour promouvoir l'interopérabilité entre les registres fondamentaux (enregistrement civil et gestion nationale) et les registres de protection sociale grâce à des processus de dématérialisation inclusifs.	T4 2023	BPAP, Bureaux régionaux		
5.3. Élaborer un cadre pour l'engagement du secteur privé dans la formation professionnelle, notamment des mécanismes de financement, des outils et des orientations sur les domaines prioritaires tels que les compétences numériques, les compétences vertes et les compétences du XXIe siècle, ainsi que l'avenir du travail et les interventions en matière de financement dans ces domaines (contribue également aux recommandations 2 et 6).	T4 2024	BPAP		

Recommandation 6. Des partenariats devraient être envisagés pour permettre une approche plus globale et intégrée du soutien aux systèmes nationaux de protection sociale. Le PNUD devrait permettre au secteur privé de participer aux stratégies de financement et à la prestation des services de protection sociale.

Réponse de l'administration :

Le PNUD accepte pleinement la recommandation 6 et s'engage à tirer parti des partenariats existants et à en établir de nouveaux, en particulier avec le secteur privé, afin de favoriser une approche plus globale et intégrée pour soutenir les systèmes nationaux de protection sociale. Le PNUD donne la priorité aux partenariats comme moyen de renforcer les systèmes de protection sociale et d'élargir la couverture des services sociaux à la population. Le PNUD poursuivra sa collaboration étroite avec les autorités publiques des pays concernés et s'engage à établir des partenariats avec les organismes des Nations Unies et d'autres institutions internationales, notamment dans le cadre de l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale, afin de soutenir une transition juste.

Principale(s) mesure(s)	Échéancier	Unité(s) responsable(s)	Suivi*	
			Statut	Commentaires
<p>Le PNUD convient de la nécessité d'accorder la priorité à une mobilisation renforcée du secteur privé dans la prestation de services de protection sociale, la création d'emplois, la formation professionnelle et le financement de la protection sociale. Il encouragera également une participation plus active dans la conception et la mise en œuvre d'initiatives visant la création d'emplois et la formation professionnelle. Le PNUD collaborera avec des entités clés des secteurs public et privé pour renforcer la réactivité et l'inclusion des systèmes nationaux de compétences, permettre aux petites et aux moyennes entreprises d'acquérir les compétences nécessaires pour une transformation numérique inclusive, et contribuer à réduire les inégalités, l'exclusion et la marginalisation des personnes défavorisées en raison de l'évolution de la nature du travail. Le PNUD continuera également d'insister fortement sur le soutien et l'apport du secteur privé pour financer l'action communautaire.</p>				
6.1. Tirer parti des partenariats pour le déploiement et la mise en œuvre de l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui d'une transition juste, afin de renforcer les systèmes nationaux de protection sociale.	T4 2024	BPAP		
6.2. Développer de nouveaux instruments financiers sur les crédits de biodiversité, y compris le pilotage du Tiger Recovery Bond (obligations émises en faveur de la protection des populations de tigre), afin d'orienter le financement vers les moyens de subsistance et le bien-être des communautés.	T4 2024	BPAP		
<p>Recommandation 7. Le PNUD devrait renforcer son soutien à la protection sociale tenant compte des questions de genre, notamment en soutenant les travailleurs sociaux et ceux du secteur informel.</p>				
<p>Réponse de l'administration :</p> <p>Le PNUD adhère totalement à la recommandation 7 et s'engage à promouvoir l'égalité femmes-hommes en élaborant des stratégies et des programmes de protection sociale nationaux et infranationaux qui tiennent compte des questions de genre, tout en s'attaquant aux normes institutionnelles en matière de genre qui nuisent à la prestation de services. En plus de renforcer la résilience, le PNUD continuera de s'attaquer aux causes profondes des contraintes liées au genre, telles que la surreprésentation des femmes dans l'emploi informel, et à soutenir le développement de systèmes de soins efficaces qui reconnaissent, réduisent et redistribuent les soins non rémunérés. Le PNUD maintiendra son engagement en faveur de la durabilité environnementale en continuant de mettre l'accent sur la sécurité économique et l'autonomisation des femmes pour atténuer les risques découlant de la transition verte, tout en prenant en compte les vulnérabilités de genre liées aux chocs climatiques.</p>				
7.1. Créer un laboratoire d'apprentissage mondial axé sur les économies égalitaires en matière de genre, pour renforcer les capacités institutionnelles dans la conception et la mise en œuvre de programmes intégrant cette problématique avec l'expansion des systèmes de soins et de protection sociale.	T4 2023	BPAP		
7.2. Développer le projet phare mondial de l'équité économique afin d'étendre les bonnes pratiques et les modèles existants et de renforcer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes.	T4 2023	BPAP		

* Le Centre de gestion en ligne des évaluations suit l'état d'avancement.